

FORMATION DES MEMBRES DU CSE : MISSIONS SOCIALES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Dans les entreprises de plus de 300 salariés



DUREE

5 jours – 35 heures

OBJECTIFS

- Connaître les fondamentaux liés à son mandat afin d'assurer la mise en place et un fonctionnement durable du CSE.
- Être en mesure de participer aux décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, l'organisation du travail, la formation professionnelle et les techniques de production.

COMPETENCES VISEES

- Être capable d'organiser et de mettre en place le CSE
- Exercer efficacement son mandat
- Garantir le respect des droits du personnel
- Connaître les enjeux financiers de l'entreprise et les marges de manœuvre du CSE en matière économique
- Adopter une bonne gestion comptable du CSE

POUR QUI

- Membres élus du CSE (titulaires et suppléants) des entreprises de plus de 300 salariés
- Tout public souhaitant approfondir ses connaissances en matière de CSE

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative favorisant l'apprentissage et l'implication des stagiaires.

Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un consultant IPRP, ancien IRP, avec une double expertise dans son domaine d'intervention et en face-à-face pédagogique.

PROGRAMME

I. ORGANISER ET METTRE EN PLACE LE CSE

- La fusion des instances représentatives du personnel (IRP)
- Les missions du CSE
 - Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés*
 - Assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts*
- La composition du CSE
- Les règles élémentaires en matière d'élection du CSE

II. LES DROITS ET LES PREROGATIVES DU CSE

- Les attributions du CSE
 - La procédure d'information*
 - La procédure de consultation*
 - L'accès à la BDES - Base de Données Économiques et Sociales*
 - Participation du CSE aux conseils d'administration ou de surveillance des sociétés*
 - Les prérogatives spécifiques du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (SSCT)*
 - Exercer le rôle d'alerte*
 - Le délit d'entrave*
 - L'obligation de discrétion des membres du CSE*
- La protection des membres du CSE
- La responsabilité civile et pénale du CSE et de ses membres

III. LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Organiser et prendre en compte les réclamations individuelles et collectives des salariés de l'entreprise
- Préparer, dérouler et finaliser les réunions CSE
- Les moyens de fonctionnement du CSE
 - Les ressources financières du CSE*
 - Les moyens permettant d'exercer son mandat : formation des membres, les heures de délégation, le local réservé au CSE, déplacement et libre circulation des membres, ...*
 - La communication du CSE et sa politique d'affichage*
 - Les différents experts et les recours à l'expertise*
- Élaborer, mettre en place et respecter le règlement intérieur du CSE
 - Les principales clauses et les modalités obligatoires*
 - Contrôler la validité du règlement intérieur*
 - La mise en place et l'application du règlement intérieur*

IV. LE RESPECT DES DROITS DU PERSONNEL

- L'application des réglementations du travail dans l'entreprise
 - Les conventions collectives et les accords collectifs applicables dans l'entreprise*
 - Les missions du CSE en matière de négociation des accords*
- Contribuer et dynamiser la vie sociale et culturelle de l'entreprise
 - La nature des activités sociales et culturelles proposées par le CSE au profit des salariés*
 - Les ayants-droits des activités sociales et culturelles : cas particuliers*

FORMATION DES MEMBRES DU CSE : MISSIONS SOCIALES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Dans les entreprises de plus de 300 salariés

DUREE

5 jours – 35 heures

COMPETENCES VISEES

- Être capable d'organiser et de mettre en place le CSE
- Exercer efficacement son mandat
- Garantir le respect des droits du personnel
- Connaître les enjeux financiers de l'entreprise et les marges de manœuvre du CSE en matière économique
- Adopter une bonne gestion comptable du CSE

POUR QUI

- Membres élus du CSE (titulaires et suppléants) des entreprises de plus de 300 salariés
- Tout public souhaitant approfondir ses connaissances en matière de CSE

PREREQUIS

Aucun

PEDAGOGIE

Pédagogie active et participative favorisant l'apprentissage et l'implication des stagiaires.

Alternance d'apports théoriques, questions-réponses, QCM, exercices et mises en pratique.

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation assurée par un consultant IPRP, ancien IRP, avec une double expertise dans son domaine d'intervention et en face-à-face pédagogique.

LIVRABLES

Support de cours dématérialisé

DELAIS D'ACCES

Inter : selon calendrier

Intra : en concertation avec l'entreprise

ACCESSIBILITE

Locaux accessibles aux PMR.

Autres handicaps : nous contacter pour

PROGRAMME (SUITE)

V. LES ENJEUX FINANCIERS DE L'ENTREPRISE ET LES MARGES DE MANŒUVRE DU CSE EN MATIERE ECONOMIQUE

- Le modèle économique d'une entreprise
Les différents statuts juridiques et leurs impacts sur l'économie de l'entreprise
Notions de comptabilité d'entreprise : actifs, passifs, coûts fixes et coûts variables
Notions de fiscalité d'entreprise : taxes sur les salaires, fiscalité immobilière, impôt sur les sociétés, ...
L'investissement et le financement de l'entreprise : comment l'évaluer
- Les bases de l'analyse financière de l'activité d'une entreprise
Les différents résultats fiscaux
Les autres comptes de résultats
Comprendre et analyser le compte de résultat et la stratégie de développement de l'entreprise
Lire et comprendre un bilan comptable
- Les marges de manœuvre du CSE en matière économique
Les mécanismes de restructuration d'une entreprise
Le rôle du CSE en cas de fusion, de fermeture d'établissement, de redressement ou de liquidation judiciaire
Faire appel à un expert en matière économique : modalités et financement

VI. POUR UNE BONNE GESTION COMPTABLE DU CSE

- Le financement du CSE
Les budgets alloués au CSE et leur bonne gestion
- Le respect des obligations comptables du CSE
Les seuils et les impacts des obligations comptables du CSE
Les principes comptables au sein du CSE

EVALUATION

- Questionnaire de positionnement
- Evaluation formative
- Evaluation de la satisfaction vis-à-vis du contenu de la formation, de son déroulement, de la prestation du formateur.

VALIDATION

- Attestation de fin de formation.

VALIDITE

Renouvellement à chaque mandat



Outremer Formation



0692 66 46 45



contact@outremerformation.com



outremerformation.com